

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

CONVOCATION : 30.06.2026

AFFICHAGE : 30.06.2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8 + 1 PROCURATION.

L'An Deux mil Vingt-six, le Neuf Juillet 2026 à 19 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire.

Secrétaire de séance : Mr Jacques DESCHAMPS

Etaient présents : MMrs DUBUISSON Thierry, DESCHAMPS Jacques, DUBREUIL Camille, GUYOT Denis. Mmes DUBUISSON Solène – GAY Catherine – MERLE Eva – VICENTE Aurélie.

Absents excusés : Mme Dominique OPERON, pouvoir donné à Solène DUBUISSON – Mme Stéphanie BESSIERE – Mr Gilles TAVERNIER.

1 /CONVENTION CONSENTIE AU SICECO PAR LA COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS – DROITS DE SERVITUDE PARCELLE ZC 40 « LE BOIS HUOT ».

Le Maire,

- **EXPOSE** au conseil municipal que la parcelle appartenant à la commune, parcelle ZC n° 40 située à Masse lieu-dit « Le Bois Huot » est une parcelle non exploitée.
- **Que le SICECO** avait d'effectuer la pose d'un poste rural compact simplifié -transformateur de 50 kVa a sollicité une servitude de passage sur la parcelle sus mentionnée (passage d'une canalisation de 9 mètres des réseaux électriques).
- **QU'une convention** a été rédigée en ce sens qui vient de recevoir l'aval du SICECO.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de cette convention et **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de celle-ci et de toutes pièces relatives à cette affaire.

2/ FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ADS 2025 – PROGRAMME POUR RECUPERATION FONDS DE CONCOURS :

Le Maire,

RAPPELLE au conseil municipal que la somme versée dans le cadre du traitement des dossiers d'urbanisme à la communauté d'agglomération s'est élevée à 3 963.29 € et que la commune peut encore prétendre à un versement d'un fonds de concours qui pour l'exercice 2025 s'élève à 2 666.02 € et que pour

ce faire il convient de présenter un programme de dépenses d'investissement à la hauteur du double HT de la somme à récupérer.
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- PRESENTE le programme suivant : Travaux de voirie Chemin des Grandes Vignes pour un montant HT de 6 909.50 €.
- DEMANDE le versement du fonds de concours suscité.

ADOpte à l'unanimité.

3/ NOTIFICATION SUBVENTION VOIRIE 2026 :

Le conseil municipal est informé que la somme de 13 993.13 € est accordé à la commune de CORCELLES LES ARTS dans le cadre des travaux de voirie 2026.

4/ RUPTURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE :

Le Maire,

- INFORME le conseil municipal que la communauté d'agglomération a décidé de mettre fin à la mise à disposition d'un agent communal à compter du 1^{er} septembre 2026.
- Que pour l'instant la commune est dans l'attente de la réception du compte rendu justificatif et qu'il convient pour la commune de réemployer l'agent sur son temps de travail semaine de 5.50 h.
- Que des tâches ont déjà été trouvées dans ce cadre.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal,

- TRAITE les questions diverses.

